



Rappel pour Demander une bourse pour le lycée pour septembre 2020

publié le 26/05/2020

Pour la rentrée prochaine, votre enfant, actuellement élève de 3ème, pourrait peut-être bénéficier de Bourses Nationales de Lycée (même s'il n'est actuellement pas boursier).

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 est ouverte à compter du lundi 11 mai 2020 et se terminera le mardi 7 juillet 2020.

Elle concerne tous les collégiens de 3e qui accéderont au lycée à la rentrée 2020, ainsi que les lycéens non boursiers en 2019-2020 qui poursuivront leur scolarité dans des études du second degré au lycée à la rentrée 2020.

Exceptionnellement, pour cette période, la demande de bourse de lycée se fait uniquement sur imprimé papier (cf. pièce jointe) quel que soit le lycée (public ou privé) qui l'accueillera à la rentrée 2020.

Procédure :

Compléter l'imprimé cerfa de demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 que vous trouverez en pièce-jointe

Avant le 7 juillet, Renvoyer de préférence par mail au SECRETARIAT du collège : ce.0790089t@ac-poitiers.fr, ou par courrier si vous n'avez pas de connexion internet.

- 1. l'imprimé ou modifier en ligne *la de demande de bourse nationale de lycée***
- 2. l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 ou copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus**
- 3. une attestation de paiement CAF ou avis de situation de la MSA**
- 4. pour les situations de concubinage, la prise en compte des revenus des deux concubins, même si le concubin n'est pas parent de l'élève candidat à la bourse**

Des informations supplémentaires et un simulateur sont disponibles sur <http://www.education.gouv.fr/cid151/les-aides-financieres-au-lycee.html>

En cas de problème, je reste à votre disposition.

Nathalie Ferret
Secrétaire
ce.0790089t@ac-poitiers.fr
05.49.24.42.53

Document joint

[formulaireformatremplissablesanssignature](#) (PDF de 1.4 Mo)